

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures 30 min. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 min. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 min. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 min. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

S. M. le roi d'Italie a signé le 5 janvier un dé-
cret qui abolit, à partir du 1^{er} février prochain, la
lieutenance de Sicile. On pense généralement
que cette mesure sera bien accueillie dans le
pays.

L'Italie annonce que les dernières dépêches re-
çues des provinces méridionales sont excellentes ;
le départ des recrues s'exécute non-seulement
sans difficulté, mais, ajoute ce journal, au milieu
de l'enthousiasme des populations.

Toutefois, une dépêche de Naples, que nous
communiquons l'agence Havas, ne s'accorde pas
complètement avec les informations de l'Italie ;
cette dépêche démontre que le brigandage conti-
nue avec l'assistance des paysans ; une patrouille
de lanciers, attirée par de faux avis, a donné
dans une embuscade ; seize lanciers ont été tués.
En revanche, une bande de 40 brigands a été
dispersée par la troupe, et son chef fait prison-
nier.

La Chambre des pairs de Portugal discute en
ce moment un projet d'adresse au roi pour le
prier de vouloir bien se marier dans le plus bref
délai.

Un article de la *Gazette du Danube* sur la flotte
autrichienne, est très vivement critiqué par les
autres journaux de Vienne. La *Presse* lui repro-
che de se faire illusion par excès de zèle sur la
réalité des choses ; sans contester les renseigne-
ments fournis par la *Gazette* sur les forces mari-
times de l'Autriche, la *Presse* se défie de l'effica-
cité de celles-ci. En cas de guerre, de deux choses
l'une : ou nous n'aurions d'autre adversaire que
l'Italie, et celle-ci aurait trop à faire de se défen-
dre sur le Pô et le Mincio pour songer à envoyer
des expéditions au dehors ; ou l'Italie serait as-
sistée par une grande puissance maritime ; dans
l'une comme dans l'autre hypothèse, la flotte ne
jouerait aucun rôle, puisqu'elle serait inutile dans
le premier cas, et dans le second insuffisante.

Bien que n'ayant pas d'objet actuel, cette po-
lémique nous a paru curieuse à suivre, parce
qu'elle indique à quelles préoccupations les es-

prits sont livrés en Autriche. On ne saurait d'ail-
leurs s'en étonner, puisque l'Italie, de son côté,
agite publiquement des projets belliqueux, et que
Garibaldi, dans une lettre récente, annonce une
prochaine prise d'armes. (Constitutionnel.)

L'office Reuter, de Londres, publie les nouvel-
les suivantes :

L'*Europa* arrivée à Queenstown n'apporte au-
cune nouvelle décisive au sujet des commissaires.
Une proposition a été faite au sénat dans le but
d'obtenir communication de la correspondance.
Plusieurs sénateurs ont parlé contre la restitution
des personnes. Les journaux de New-York s'ac-
cordent à dire que, pour éviter la guerre, les de-
mandes de l'Angleterre doivent être satisfaites.

New-York, 24 décembre. — M. Seward à l'oc-
casion d'un banquet a écrit une lettre portant que
tout ce qui est à l'avantage de l'Amérique aug-
mente la prospérité de l'Angleterre, et que tout
désastre pour l'Amérique produit tôt ou tard des
souffrances en Angleterre.

Le bruit court que le gouvernement est décidé
à construire un dépôt et un chantier maritimes
sur le lac Michigan. Le sénat a voté un million et
demi de dollars pour des canonniers destinés
aux eaux occidentales. Le droit sur le café et le
sucre a été élevé.

New-York, 26 décembre. (par voie d'Halifax.)

Dans le Sénat, M. Hale avait demandé commu-
nication de la correspondance relative à l'affaire
du Trent, et M. Sumner a répondu à cette proposi-
tion. Dans son discours, M. Hale a dit que l'on
supposait que le cabinet examinait la question de
savoir si l'on devait rendre MM. Mason et Slidell ;
mais que si l'Angleterre demande cette reddition,
le gouvernement fédéral devrait déclarer la
guerre. En effet, si les prisonniers étaient rendus,
le Sénat s'exposerait au mépris et à l'indignation
du pays, et l'administration serait chassée du pou-
voir. Napoléon III désirerait effacer la tâche de
Waterloo, et des milliers d'Irlandais, au Canada,
se joindraient à la cause fédérale.

M. Hale a terminé son violent discours contre
l'Angleterre en disant : Plutôt la guerre que de
rendre MM. Mason et Slidell. M. Sumner a insisté

sur cette considération que l'examen de la ques-
tion devait être ajourné jusqu'à ce qu'elle fût pré-
sentée au Sénat dans la forme ordinaire. Il a de-
mandé ensuite si M. Hale avait la preuve que des
demandes arrogantes eussent été faites, ou s'il
savait que l'administration n'avait pas pris en
considération la possibilité d'une médiation. M.
Sumner a exprimé ensuite la pensée que l'affaire
serait amicalement arrangée. La proposition de
M. Hale a été réservée pour une discussion ulté-
rieure.

Le cabinet conserve le plus grand secret sur
l'affaire du Trent. On croit généralement que lord
Lyons a communiqué ses instructions aux jour-
naux qui déclarent que l'Amérique ne désire pas
une guerre avec l'Angleterre, à moins d'y être
forcée par cette puissance. L'opinion publique,
bien qu'hostile à l'Angleterre, croit cependant à
une solution pacifique. — Havas.

Le *Times* croit que si la guerre a lieu elle com-
mencera par des engagements navals sur les lacs
du Canada. Le *Times* démontre du reste que le
Canada ne court aucun danger. Les lacs pour-
raient très-bien être défendus, en y transportant
des troupes d'Halifax et de Québec pendant l'hi-
ver, sans grandes difficultés.

Le *Daily-News* considère les dernières nouvel-
les d'Amérique comme ayant une signification
très-pacifique.

Suivant le *Morning-Herald*, il n'est pas tou-
jours vrai que pas de nouvelles signifie bonne
nouvelle, car l'arrivée de l'*Europa*, sans nouvel-
les définitives, doit être considérée sous un jour
défavorable. En effet, s'il y avait eu quelque
chose de catégoriquement pacifique, on l'aurait
sans doute fait connaître. Les chances de paix
paraissent donc diminuées. — Havas.

On a reçu à Madrid le télégramme suivant :
Cadix, 5 janvier. — Le navire *Sunter*, ayant à
bord quarante-deux prisonniers, a été admis sans
sauf. Il avait détruit trois navires en route (offi-
ciel).

Le gouvernement espagnol a décidé que le
Sunter serait admis demain à Cadix, à la condi-

FABLETTON

LE NAUFRAGE DU GUARDIAN

(Suite.)

Smith n'était plus que l'ombre de lui-même, son éner-
gie avait disparu ; ce petit homme, actif et emporté,
rouge vivant de la discipline à bord du *Guardian*,
était accablé par le souvenir de sa fille et de son ami ;
sa douleur fut respectée, on ne l'obligea point à prendre
part aux manœuvres.

La chaloupe navigua dès lors à l'aventure, sans qu'il
fût possible de préciser le lieu où elle arriverait ; déjà
sur le vaisseau la tempête et les brouillards avaient de-
puis longtemps mis obstacle à toute observation astrono-
mique, et dans la précipitation du départ l'on n'avait pu
se munir des instruments nautiques les plus nécessai-
res.

Toutefois, le lieutenant se croyait sur la route du cap
de Bonne-Espérance ; la mer était belle ; la brise, tou-
jours égale, ne variait pas, la température devenait tolé-
rable.

Les inquiétudes des naufragés se dissipèrent le neu-
vième jour, quand ils aperçurent à l'horizon un grand na-

vire courant sur eux. Le yacht anglais fut hissé à mi-mât
en signe de détresse.

Un coup de canon y répondit. Le pavillon blanc se
déployait à la poupe d'une frégate française.

Peu d'instants après, les naufragés étaient hospita-
lièrement accueillis à bord de la *Dryade*, commandée
par M. de Kersaint, capitaine de vaisseau du plus grand
mérite, qui devait, par la suite, rendre des services mé-
morables comme préfet maritime d'Anvers.

La perte totale du vaisseau de transport anglais pas-
sait pour certaine. Malgré les sympathies qu'excitait le
malheureux maître Peters Smith, personne n'osa lui dire :
espérez !

Les officiers français s'informèrent de tous les incidents
du naufrage, de la révolte et du départ de la chaloupe.
L'image de Betty éveilla en eux un sentiment de pitié
enthousiaste, mais les infortunes du *Guardian* n'exci-
taient déjà plus qu'un médiocre intérêt, lorsque la frégate
entra dans la baie du cap de Bonne-Espérance.

Par une singularité digne de remarque, vint y mouil-
ler, presque au même instant, le paquebot anglais le
Vlydte, qui avait à son bord le capitaine Bligh, du
transport le *Bounty*, et quelques-uns des hommes qui
lui restèrent fidèles, après une révolte que les chants de
lord Byron ont rendue à jamais célèbre.

Tous les esprits furent frappés de cette coïncidence,
qui, bien qu'étrangère à notre récit, mérite bien d'y
être rappelée comme un fait curieux, et non moins vrai
que l'histoire du *Guardian*.

Le naufrage du transport, l'enlèvement du *Bounty*
par les rebelles, défrayèrent toutes les conversations,
et le gouverneur hollandais, M. Vender Graaf, ne vou-
lut point laisser partir les bâtiments sauveteurs sans avoir
réuni à sa table tous les officiers qui avaient figuré dans
ces terribles scènes.

La double relâche fut courte.

Le *Vlydte* appareilla pour l'Angleterre, emportant à
son bord les gens de la chaloupe du *Guardian*.

La *Dryade* partit pour l'île de France, d'où, sous peu
de temps, elle devait remettre à la voile et retourner
aussi en Europe.

V. — RELACHE A L'ASCENSION.

La dernière mission de la *Dryade* était de déterminer
exactement, par des observations astronomiques, la po-
sition de l'île de l'Ascension, — ce point isolé au milieu
de l'Atlantique, et qui, posé à égale distance des deux
continents, sera toujours le refuge des forbans et des
négriers.

On avait jete l'ancre dans la plus vaste des baies sablon-

tion qu'il laissera les prisonniers sous la protection de l'Espagne et du consul américain du Nord et partirait ensuite. — Havas.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Au moment de mettre sous presse, nous recevons une importante et heureuse nouvelle. La voici textuellement :

Dépêche télégraphique privée.

Queenstown, 10 h. 1/2 matin.

MM. Mason et Slidell seront rendus.

On sait que le *Sumter* a donné le croc en jambe à l'*Iroquois*, à la Martinique. Il a été sur ce sujet publié en Amérique des rapports officiels. Le capitaine Palmer, de l'*Iroquois*, est excessivement irrité contre les Français qui ont persisté à demeurer neutres et l'ont forcé soit à entrer et à mouiller, soit à observer la distance d'une lieue marine loin du rivage. Voici ce qu'il écrit :

« Quoique j'aie pris des arrangements pour être informé du départ du *Sumter*, au moyen de signaux, je crains de ne pouvoir compter sur les personnes, tant elles redoutent les autorités et l'indignation populaire. Je voudrais que le *Sumter* fût partout ailleurs que dans ce port ou sous la protection des Français. Je me suis entendu avec quelques braves gens à terre pour m'informer de son départ au moyen de signaux; mais, ainsi que je m'y attendais, j'ai à donner la nouvelle que le *Sumter* s'est échappé au grand chagrin de nous tous, car, jamais équipage et officiers n'ont eu plus de zèle et d'ardeur pour faire une capture. Je serais bien aisé que le gouvernement me fit savoir s'il veut que je respecte la loi internationale dans l'affaire du *Sumter*, loi qui lui donne un si grand privilège, et lui fait trouver un asile dans tous les ports étrangers. J'ai été informé à la Martinique que si j'attaquais le *Sumter* en dedans de la lieue marine de l'île, ce serait aux yeux de la France un acte de guerre. » — Havas.

On lit dans la *Gazette de la Bourse*, sous la rubrique de Berlin, 1^{er} janvier :

« On annonce que le roi ouvrira la session du parlement en personne. Le discours du trône n'a pas encore été rédigé formellement; toutefois, la teneur a déjà été l'objet de quelques délibérations. On est disposé à croire que le roi se prononcera dans ce discours sur les limites respectives du pouvoir royal et de l'influence parlementaire, non pas précisément en formulant des principes généraux, mais en examinant le thème au point de vue de certaines questions capitales dont il s'agit. »

On mande de Scutari, dit un télégramme de Vienne, que, le 6 janvier, les Monténégrins qui avaient réoccupé Solza, ont été repoussés par les troupes turques avec une perte de 70 hommes. — Havas.

La *Gazette* de Turin dit qu'on a essayé à Naples de répéter la démonstration qui a eu lieu, il y a quelques mois, en faveur des députés de l'opposition, mais que cette tentative a avorté. La population est restée étrangère aux quelques promoteurs qui ont failli être l'objet d'une contre-démonstration.

L'Italie dément le bruit reproduit par la *Patrie* relatif à des propositions faites par M. Peruzzi pour la dissolution de la chambre des députés.

Le prince de Suède arrivera bientôt à Turin. Le général Solaroli, aide-de-camp du roi, ira se mettre à Nice à la disposition de Son Altesse Royale.

On mande de Catanzaro, que la bande de Carbone a été détruite. Les six brigands dont elle se composait ont tous été tués.

A Castellamare, en Sicile, a éclaté un mouvement réactionnaire. La troupe est accourue de Palerme pour le réprimer, et la population de cette ville a aussitôt offert son concours au gouvernement.

A Rome, le 6 janvier, le Pape a convoqué un consistoire dans lequel il a nommé un nouvel archevêque, pour Varsovie. Il a décrété pour le 14 janvier un service funèbre pour le feu roi de Portugal. Ce service aura lieu dans la chapelle Sixtine, au Vatican. — Havas.

Les dépêches de Madrid annoncent que le maréchal Serrano, capitaine-général de la Havane, a donné sa démission. Il est vraisemblable que le regret de n'être pas chargé du commandement de l'expédition contre le Mexique est le motif principal de cette détermination. Le général Prim, à qui ce commandement est confié, est attendu à la Havane, où la population lui prépare une ovation. (*Constitutionnel.*)

L'office Reuter publie les nouvelles suivantes de Canton, 30 décembre :

Un coup d'Etat a eu lieu à Pékin. Les ministres ont été arrêtés. Un nouveau ministère est formé sous la présidence du prince Kong. — Havas.

On écrit de la Vera-Cruz, à la date du 30 novembre, au *Moniteur* :

« Au milieu des embarras et des luttes intérieures, le gouvernement de Juarez a affecté jusqu'à ce jour une superbe indifférence à l'endroit des réclamations de l'Europe. Le 11 de ce mois, à six heures du soir, expirait le délai fixé au gouvernement mexicain par le ministre de France pour répondre à son ultimatum. »

« Ce jour-là seulement le ministre des affaires extérieures donna communication de ce document au Congrès réuni en séance secrète. Quelques jours après, on connut le refus d'accéder aux conditions que le ministre de France avait été chargé d'exiger au nom du gouvernement de l'Empereur. »

« On ajoute que M. Corwin, ministre des Etats-Unis, chercha les moyens d'amener un rapprochement; mais, d'un autre côté, il paraît certain que, dans une fête nationale qui a eu lieu le 3 novembre, à Mexico, le ministre de France, se promenant dans la foule avec un de ses collègues, aurait été insulté et provoqué de la façon la plus brutale par un des adeptes du gouvernement de Juarez, à la suite d'une conversation qu'on lui aurait prêtée. »

« La presse mexicaine, depuis lors, est déchaînée contre M. Dubois de Saligny. Le gouvernement a donné l'ordre de poursuivre les journaux qui ont publié des articles offensants pour le mi-

nistre de l'Empereur, et ces journaux répondent à cette mesure par des articles plus odieux. »

« Au surplus, la situation devient chaque jour plus grave et plus tendue. Bien qu'on s'accorde à penser que, les grands cris une fois jetés, le caractère apathique du pays reprendra le dessus, il peut y avoir un moment difficile à traverser; le gouvernement paraît continuer ses dispositions pour abandonner le littoral et concentrer la défense aux cols des montagnes. »

« Le ministre de France, d'après les ordres de son gouvernement, doit, en présence du refus de M. Juarez, quitter Mexico avec tout le personnel de sa légation, et il fait, dit-on, ses dispositions de départ; seulement, la situation s'est aggravée à ce point que M. de Saligny redouterait une tentative contre sa personne pendant la route, et qu'après avoir refusé l'escorte que lui offre le gouvernement mexicain, composée de soldats dévoués au chef qui l'a dernièrement insulté publiquement, il cherche aujourd'hui à former lui-même une escorte suffisante à le défendre. »

« Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il ne paraît point impossible qu'avant l'arrivée des alliés le gouvernement de Juarez ne soit lui-même renversé et mis en fuite. On assure qu'un compétiteur sérieux, le général Doblado, un des chefs du parti libéral, marche sur Mexico à la tête de 5 à 6,000 hommes, et qu'il n'est plus qu'à 23 lieues de la ville. D'un autre côté, les généraux Marquez et Zuloaga s'avancent aussi vers la capitale, et l'on prévoit un conflit prochain entre ces divers prétendants. »

« Tous ces détails pourront faire apprécier une situation vraiment déplorable, et la pressante nécessité d'une intervention. Il n'y a plus ici de gouvernement; la société retourne vers la barbarie, et peut-être y a-t-il pour l'Europe plus qu'une question d'intérêts commerciaux et d'argent à trancher dans cette affaire. La souffrance est arrivée à ce point que la partie saine des habitants désire une modification profonde dans la constitution politique. Le régime de la république et l'abus de la liberté mal entendue ont fait faire bien des retours, et plutôt que de flotter entre les ambitions de mille prétendants, le Mexique se jetterait un jour dans les bras des Américains. L'Europe a un véritable intérêt à sauvegarder ce beau pays. »

FAITS DIVERS.

On croit que la convocation des chambres, qui était annoncée pour le 27 janvier, n'aura lieu que pour le lundi 3 février.

— M. Véron a cessé, à partir du 7 janvier, d'être chargé de la direction politique et littéraire du *Constitutionnel*.

M. Paulin Limayrac continue d'être rédacteur en chef du journal.

— Les représentations de *Gaëtana*, au théâtre de l'Odéon, ont été fort orageuses. Hier soir, des groupes se sont formés aux abords de l'Odéon et ont décidé d'aller au domicile même de l'auteur témoigner le déplaisir que leur causait la nouvelle pièce. Arrivés au passage Saulnier, ils se sont arrêtés quelque temps devant la maison qu'habite l'auteur de *Gaëtana* et ont sifflé à outrance. Le groupe, grossi par d'autres curieux, est revenu sur ses pas et a repris le chemin du quartier Latin,

neuses qui en festonnent les rivages.

Déjà les travaux hydrographiques étaient commencés, quand deux jeunes officiers descendirent à terre, le fusil sur l'épaule.

Depuis plus d'une heure ils erraient au hasard, tantôt longeant la plage, tantôt s'enfonçant dans les broussailles. Enfin l'un d'eux proposa de s'arrêter à l'ombre des halliers.

— Comment! Despointes, déjà fatigué, répondit l'autre; toi, un créole de la Martinique.

— A la Martinique, mon cher de Creuse, on ne s'expose pas de gaieté de cœur à l'ardeur du soleil, et l'on sait y vivre au frais. Nous ne sommes pas des nègres marrons, que diable!

— Sur cette hauteur, nous découvrirons mieux le pays. Allons! encore quelques pas!

— Soit!

Les deux promeneurs grimperent sur un tertre voisin, d'où l'on dominait plusieurs petites baies des environs.

— Voilà qui est singulier, s'écria Despointes, je crois voir les mâts d'une chaloupe.

Ils firent encore quelques pas et reconnurent parfaitement une grande embarcation à l'ancre dans une crique.

Le grément bien peigné, les voiles roulées avec soin, elle se balançait sur la longue houle.

De Creuse sauta lestement de rocher en rocher jusqu'au bord de la mer. Tout à coup il rétrograda.

— Bas la presse! dit-il au créole, je viens d'apercevoir deux hommes couchés dans les broussailles; ce sont probablement des pirates. Prenons-les au gîte.

— Un moment, fit Despointes: visitons d'abord nos amorces, et chargeons nos armes à balles.

Pour toute réponse, de Creuse imita son camarade; puis il s'approchèrent avec précaution.

Les deux étrangers portaient d'élégants costumes marins de coupe hollandaise. L'un était un homme de vingt-cinq à trente ans, d'une physionomie belle et ouverte; l'autre, beaucoup plus jeune, ne pouvait être que le mousse de la chaloupe.

— Oh ça! debout! cria de Creuse.

Le premier mouvement du plus grand fut de saisir l'autre par la main et de prendre la fuite.

— Halte! ou je fais feu sur vous, reprit l'officier.

— De quel droit, messieurs! demanda le fuyard avec un accent qui révélait assez qu'il était Anglais.

— Du droit du plus fort, nous vous arrêtons jusqu'à plus ample informé; marchez devant nous.

Une violente colère se lisait dans les yeux du matelot;

mais l'attitude des officiers était sans réplique; les Anglais n'ayant pas d'armes ne pouvaient résister. Ils arrivèrent donc tous les quatre jusqu'au canot de la frégate. Bon gré, mal gré, les prisonniers ne tardèrent pas à comparaître devant le commandant.

— Qui êtes-vous? d'où venez-vous? que faites-vous ici? demanda M. de Kersaint au matelot anglais.

— Je suis le propriétaire du petit sloop de plaisance que vos officiers ont découvert; cet enfant est le mousse de mon bateau. Il y a deux mois, nous sortîmes de la rade du cap de Bonne-Espérance par un beau temps; mais un coup de vent du sud-est s'étant déclaré, nous avons été jetés au large et nous attendons quelque occasion de regagner notre port.

— Pourquoi donc avoir essayé de fuir lorsqu'on vous a réveillés?

— Un moment de surprise. La crainte des pirates! balbutia le matelot qui échangea quelques mots avec son compagnon.

Celui-ci répondit brièvement, d'une voix qui attira sur lui tous les regards.

— Rien de cela n'est possible, s'écria le capitaine après avoir examiné le mousse avec attention. Et votre compagnon est une femme! avouez-le.

— Oui, monsieur, dit le matelot; mais des intérêts

après avoir sifflé de nouveau en passant devant les bureaux du *Constitutionnel*. Une quinzaine d'arrestations ont eu lieu, dit-on. *Caétana* n'est plus sur l'affiche de l'Odéon; elle ne doit pas y reparaître demain.

— L'administration des postes a eu, rien qu'à Paris, dans l'espace de trois jours, deux millions de cartes de visites à distribuer, indépendamment des correspondances.

A Lyon, dans la seule journée du 31 décembre, l'administration des postes a vendu pour 21,000 francs de timbres-poste. Dans ce chiffre n'est pas compris celui des timbres-poste vendus dans les bureaux de tabac, et qui certainement est au moins égal au premier.

— La ménagerie d'Edmonds, à Newcastle, avait, l'un de ces derniers soirs, terminé ses représentations; les lumières étaient éteintes et les hommes de service avaient gagné leur lit, où déjà il dormaient du plus profond sommeil. Un policeman, passant près de la ménagerie, entendit des rugissements affreux s'échapper de l'intérieur. Il réveilla les monteurs de bêtes, et l'on reconnut bientôt qu'un tigre était cause de tout ce bruit. Les bestiaires supposaient qu'un tigre féroce qu'ils possédaient s'était échappé de sa cage et bondissait, en quête de sa liberté, dans l'arène du théâtre; mais, en approchant avec des lumières, un spectacle tout autre s'offrit aux hommes épouvantés. L'animal furieux s'était échappé de sa cage en effet, mais avait brisé les barreaux de bois de la cage d'une panthère, sa voisine de captivité. Un terrible combat s'était engagé entre les deux bêtes féroces, et c'est en vain qu'on essaya, en frappant le tigre d'une barre de fer, de délivrer la panthère vaincue. Le tigre avait saisi par le cou son ennemie, et pendant dix minutes il l'étreignit dans sa mâchoire puissante. C'est seulement quand l'animal eût cessé de vivre que le tigre consentit à l'abandonner. Alors il rentra sans difficulté dans sa cage. Chose étrange! tous les autres animaux de la ménagerie étaient restés spectateurs impassibles de ce combat. La panthère valait une centaine de guinées.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On écrit de Longué, le 5 janvier, au *Journal de Maine-et-Loire*:

« Jeudi 2 de ce mois, vers trois heures du soir, une contravention à la loi Grammont a été commise à Longué, dans des circonstances exceptionnelles.

« Deux individus, l'un boucher à Villebriant, et l'autre valet de boucher à Allonnes, ont exercé les plus odieux traitements sur une vache leur appartenant; les malheureux, rencontrant quelque difficulté pour la conduire, lui ont crevé les yeux avec un couteau, après l'avoir accablée de coups de bâton sur les jarrets de derrière, partie la plus sensible chez ces animaux.

« Les mugissements de douleur, arrachés à cette bête par cette cruelle exécution, avaient attiré sur les lieux une certaine quantité de gens, qui, il est vrai, se sont retirés indignés et péniblement affectés; mais il faut, à leur honte, constater qu'aucun d'eux n'avait eu assez d'humanité pour s'élever énergiquement contre une aussi

lâche cruauté exercée sur un animal que de solides liens rendaient sans défense.

« Une enquête a eu lieu sur ce fait, sur lequel la justice aura à se prononcer. Il convient de rappeler à cette occasion, surtout aux gens de la campagne, qu'il n'est pas permis de maltraiter les animaux, et que la loi édicte des peines contre les auteurs de ces actes odieux et barbares. »

« Le jour de Noël, écrit un des correspondants de l'*Intérêt public*, un chêne ayant dix mètres de hauteur et trois mètres de diamètre, a brûlé à peu de distance du Port-Gaboreau, commune de St-Florent-le-Vieil.

« On croit qu'un chasseur a tiré un oiseau, à petite distance, sur le tronc de ce chêne, et que la bourre de son fusil, qui est restée sur l'écorce vermoulue, a suffi pour y allumer l'incendie. »

Voici un moyen d'éviter et de guérir les crevasses des mains pendant l'hiver :

On se sert du jus d'oignon, avec lequel on se frotte les mains en les faisant chauffer, on réitère plusieurs fois par jour jusqu'à complète guérison. Si l'on veut, on coupe simplement un oignon par le milieu, et l'on frotte la crevasse avec l'une des deux parties. Ce remède est très efficace et réussit alors que les autres moyens ont échoué.

Pour éviter ces crevasses, on ferait bien de prendre le matin, après s'être lavé les mains, gros comme un pois ou un haricot de miel ordinaire, et de se bien frotter les mains. Nous conseillons ce moyen si simple aussi bien à la petite maîtresse qu'à un simple labourer.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés, que le massif dans lequel on enterre en ce moment dans le cimetière, est sur le point d'être complètement rempli.

Il invite les familles qui ont des monuments funèbres élevés dans ce massif et qui ne se sont pas rendus concessionnaires des terrains sur lesquels sont élevés ces monuments, d'avoir à en acquiescer la propriété, à défaut de quoi les susdits monuments seront enlevés, d'ici à peu de temps, par les soins de l'administration municipale.

Hôtel de-Ville de Saumur, le 8 janvier 1862.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

« En présence des nouvelles contradictoires que l'arrivée du dernier courrier d'Amérique a mises en circulation, nous croyons utile de faire connaître que le 26 décembre, c'est-à-dire à la date des dernières informations qu'il ait été possible de recevoir de Washington, aucune réponse n'avait encore été faite par le gouvernement des Etats-Unis à la communication du ministre de Sa Majesté britannique. »

Londres, 8 janvier. — Le *Morning-Post* dit que chaque heure qui s'écoule diminue l'espoir d'une

réponse favorable du cabinet de Washington et augmente la croyance que nous verrons lord Lyons en Angleterre dimanche ou lundi prochain.

Lord Lyons a dû quitter Washington le 30, à midi, avec tout le personnel de la légation, si les demandes de l'Angleterre n'étaient pas accordées.

Le ministre de France a remis la note de M. Thouvenel à M. Seward, le 25 décembre. Les ministres des autres puissances ont donné, de leur côté, des conseils pacifiques; mais le gouvernement fédéral s'est obstiné. Il est probable qu'il ne donnera pas de réponse directement négative, mais qu'il proposera quelque compromis nullement satisfaisant, ce qui ne sera pas écouté un seul instant par l'Angleterre.

Les lettres parties de Rome le 4 janvier, arrivent en retard par suite de l'état de la mer.

Le Pape a décoré du grand cordon les généraux de Giraudon et Micheler. — On assure que M. Thouvenel a répondu, par une nouvelle note, au cardinal Antonelli et réitéré au gouvernement pontifical qu'il doit inviter le roi de Naples à s'éloigner, d'autres asiles ne devant pas lui manquer, soit en France, soit ailleurs.

On mande de Naples, que le général Lamarmora a commencé solennellement la démolition de la vieille citadelle, au son des hymnes en l'honneur de Mazaniello et de Garibaldi, ainsi qu'aux applaudissements du peuple. — Havas.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 décembre 1861.

NAISSANCES. — 2, Marie-Sophie-Agathe Le-coq, place des Récollets; — Alphonse Roquet, rue de Fenet; — Pauline-Victoire Manceau, rue Royale; — 6, Joseph-Pierre Leger, rue Beaurepaire; — 7, Hermine Robert, Grand'Rue; — 9, Georges Lefort, rue de Rouen; — 14, Sébastien-Eugène-Paul Destre, rue d'Orléans; — Louis-Joseph Papot, à la Maternité.

MARIAGES. — 3, Joseph Bernard, cavalier de manège, a épousé, Françoise Ruisseau, ouvrière, tous deux de Saumur; — 4, Joseph Gautier, journalier, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a épousé Anne-Marie Huet, chapeletière, de Saumur; — 10, Pierre Georget, domestique, a épousé Eugénie-Perrine Blaitau, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 6, Catherine-Louise Charton, blanchisseuse, 84 ans, veuve de Henri Roullier, à la Providence; — 8, Léocadie Cabelle, 10 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — 9, Léon-Henri Chaussepied, quartier-maître, 33 ans, célibataire, rue du Temple; — 10, François Pelou, journalier, 63 ans, rue de Fenet; — 11, Sylvain Moreau, cavalier de 1^{re} classe à la 2^e compagnie des cavaliers de remonte, 36 ans, célibataire, à l'Hôpital militaire; — Louis Fricard, 19 jours, rue Cour-Saint-Jean; — Jéricho, mort né, rue du Petit-Pré; — 12, André Marchand, cordonnier, 74 ans, rue de Fenet; — Etienne-Louis Boret, propriétaire 78 ans, rue Notre-Dame; — Jean-Joseph Favreau, ancien marinier, 73 ans, rue de la Marine; — 13, Marie Deveau, sans profession, 97 ans, épouse de Pierre Richardeau, hameau du Petit-Puy; — Etienne Ossant, marchand de marrons, 77 ans, rue de la Fidélité.

graves sont attachés au secret de la présence de cette jeune personne. Qu'il vous suffise de savoir qu'elle est avec moi de son plein gré.

La prisonnière, interrogée à son tour, ne donna pas d'autres éclaircissements.

— Cependant, monsieur le capitaine, demanda le matelot, comment allez-vous nous traiter? Nous ne sommes point des pirates, et vous n'abuserez pas de votre force pour nous retenir.

— Je ne sais qui vous êtes, ni qui vous pouvez être; votre silence vous rend au contraire très-suspects. En attendant, je vais faire mouiller votre chaloupe sous le canon de ma frégate.

— Nous laisserez-vous au moins y retourner?

Le capitaine réfléchit un instant.

— Si vous êtes réellement seuls, oui, mais ensuite, selon vos explications, ou je vous aiderai de tout mon pouvoir, ainsi que doit le faire un marin, ou je m'assurerai de vous comme d'effrontés vagabonds.

— Y a-t-il quelque indiscretion à vous demander combien de temps votre frégate doit passer au mouillage?

— Trois jours.

— Dans trois jours, au dernier moment, monsieur le commandant, je vous donnerai à vous seul, la clef d'une

énigme qu'il ne m'appartient pas encore de révéler.

Le prisonnier s'exprimait avec une aisance admirable et une distinction parfaite. Quant à la jeune femme, depuis que son sexe était connu, elle n'osait lever les yeux; une rougeur extrême s'était répandue sur son visage, sa confusion même prévenait en sa faveur.

Le grand canot de la frégate était allé chercher la chaloupe anglaise où, à la vérité, l'on ne trouva personne; mais elle était approvisionnée et aménagée avec prévoyance, preuve évidente que son expédition résultait d'un plan combiné. Le capitaine renvoya cependant les prisonniers à leur bord et se contenta de recommander qu'on les surveillât.

Vers minuit, le ciel se couvrit; une pluie abondante et des grains orageux se succédèrent sans interruption. Quand le soleil reparut, la chaloupe avait quitté son mouillage dont un petit coffret seulement occupait la place. Le capitaine y trouva le billet suivant :

« Monsieur le commandant,

« Le temps me favorise, je fais le sacrifice de mon grappin et de mon cablot; les courants et les vents me porteront au large; là, j'établirai mes voiles tout à mon aise. J'ai mille remerciements à vous faire, car vous vous êtes conduit en galant homme en ne nous retenant pas sur votre frégate; je pars heureux d'être dispensé d'une

confession dont ma compagne n'était pas plus désireuse que moi.

« Si les hasards de la navigation nous rapprochent jamais, soyez sûr que j'en serai charmé. En attendant, veuillez agréer les salutations de votre prisonnier de quelques heures.

« Lord F***. »

— Morbleu, dit le capitaine; gare à eux si je les rattrape.

Mais les jeunes officiers ne purent s'empêcher de trouver fort bonne la plaisanterie du soi-disant lord.

Leur curiosité toutefois fut vivement piquée; et fort longtemps après, cet épisode occupait une place importante dans la relation de leur campagne de l'Inde à bord de la *Dryade*. Quoiqu'il ne semblât avoir aucun rapport avec le naufrage du *Guardian*, il en était le corollaire oblige, surtout lorsqu'entre marins on venait à entamer le sujet des grandes aventures, ou à discuter sur les tours de force des embarcations, les voyages qu'on peut faire avec elles, et le plus ou le moins d'audace qu'il y a à s'exposer en pleine mer à bord d'un bâtiment non ponté.

(La suite au prochain numéro.)

Le *Dictionnaire de la Conversation* est, on peut le dire avec juste raison, le Répertoire des connaissances usuelles, puisqu'il réunit l'agrément à l'instruction. Aussi en Allemagne le *Conversations-Lexicon*, publié par MM. Brockhaus à plus de deux cent mille exemplaires, se rencontre-t-il partout, aussi bien dans le palais du riche que dans la demeure du fermier, dans les bibliothèques publiques comme chez le simple artisan.

Le mode de souscription offert par les éditeurs réunit plusieurs avantages : chaque semaine, en recevant un cahier qui égale un fort volume et dépasse

de beaucoup ce que contient un numéro de la revue la plus considérable, on trouvera une matière abondante et diverse pour la lecture et la conversation, et au bout de 65 semaines on aura acquis un ouvrage éternellement utile, que l'on ne cessera de consulter, quel que soit le sujet qu'on veuille connaître ou même approfondir.

Par la disposition typographique adoptée pour cette édition, au lieu de 68 volumes que formait la première édition, celle-ci, plus complète et entièrement refondue, est renfermée en 16 volumes : le prix de la précédente était de 400 fr., celle-ci ne

coûte que 195 fr. ; les frais de reliure se trouvent donc diminués du triple. (Voir aux annonces.)

BOURSE DU 7 JANVIER

5 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 67 70
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 96 50.

BOURSE DU 8 JANVIER.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 67 60.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 96 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEMOINE.

Les créanciers de la faillite du sieur Lemoine, marchand de chaux au Vaudelnay-Rillé, sont invités à se trouver, le mercredi 15 janvier courant, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, où sera faite la première répartition.

Le greffier du tribunal,
Th. BUSSON.

A LOUER

Ecurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

Etudes de M^e BIZARD, notaire à Angers, et de M^e AUDOUIN, notaire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE LA BELLE

TERRE DE JOREAU,

Située commune de Gennes et autres, sur les bords de la Loire, près le chemin de fer d'Orléans, dans un beau pays de chasse.

Elle sera vendue en un ou quatre lots, composés comme suit :

1 ^{er} lot. — Château de Joreau et six métairies, conte-	H.	A.	C.
nant	484	83	50
2 ^e lot. — Futaies et bois-taillis	61	00	60
3 ^e lot. — Bois-taillis.	77	05	49
4 ^e lot. — Métairie de la Maison-Neuve.	42	76	70
TOTAL	565	66	29

S'adresser auxdits notaires. (646)

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE.

Par jugement du 28 juin 1861, le Tribunal civil de Saumur a autorisé l'administration des Domaines à remplir les formalités prescrites par les articles 770 et suivants du Code Napoléon, préalablement à l'envoi en possession des successions en déshérence des nommés :

Pierre Merlet, ancien marchand, décédé à Saumur, le 15 septembre 1851 ;

Et Joseph Fondin (ou Fondini, d'après l'acte de décès), peintre-vitrier, décédé à Saumur, le 11 juillet 1851. (465)

Etude de M^e BIERMANT, notaire à Langeais (Indre-et-Loire).

BONNE FERME

De 50 hectares de terres et prés,

A DONNER A MOITIÉ

Pour le 24 juin 1862. Inutile de se présenter si on ne peut disposer de 5 à 6,000 francs pour monter la ferme de bestiaux. S'adresser audit M^e BIERMANT.

Etude de M^e DUMOUSTIER, notaire à Ligné.

VENTE DE MEUBLE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le dimanche 12 janvier 1862, midi, en une maison sise au bout de la commune de Ligné, occupée par M. Pharaon, ex percepteur, Dumoustier, notaire à Ligné, procédera à la vente à l'encan de meubles et effets mobiliers, consistant notamment en : lits, armoire, commode, buffet de salle à manger, très-beau piano, voitures, chienne de chasse, etc. etc.

La vente aura lieu au comptant.

A LOUER

Présentement,

UNE CHAMBRE

Rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. GODET, imprimeur.

Saumur, imp. de P. GODET.

DÉCRET D'AUTORISATION DU 29 mars 1854.

L'IMPÉRIALE

RUE DE RIVOLI, N° 182, PARIS.

Compagnie anonyme d'Assurance sur la Vie, à Primes fixes.

Rentes viagères immédiates :	à 60 ans,	10.70	0/0
	à 65 »	12.85	»
	à 70 »	15.63	»
	à 75 »	18.41	»

RENTES VIAGÈRES DIFFÉRÉES de 3, 10, 15, 20 ans, etc.

Assurances en cas de Vie.
Do en cas de Mort.
Do en cas de Vie et de Mort (MIXTES).
Caisse spéciale — des Officiers. — du Clergé.
Caisse professionnelle.
Achats et échanges de nu-Propriétés.

GARANTIES :
Capital f. 5,000,000
Indépendamment des fonds provenant des assurances et des constitutions de rentes viagères.
Immeubles dans Paris. f. 5,400,000
f. 10,400,000

(550)

S'adresser à M. FAYET, agent-général, rue des Payens, 12, à Saumur.

Librairie de FIRMIN DIDOT frères, fils et C^{ie}, imprimeurs de l'Institut, 56, rue Jacob, à Paris.

NOUVELLE SOUSCRIPTION.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION ET DE LA LECTURE,

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET GENS DE LETTRES, — SOUS LA DIRECTION DE M. W. DUCKETT

SECONDE ÉDITION,

SEIZE VOLUMES, gr. in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à 2 colonnes, renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'ouvrage complet : 195 francs.

Les 16 forts volumes grand in-8° à 2 colonnes seront publiés en 65 semaines, au prix de 3 fr. le numéro. — Ainsi, en sacrifiant 3 fr. pendant 65 semaines, deviendra possesseur de ce vaste répertoire des connaissances usuelles. — L'ouvrage étant entièrement terminé, aucun retard n'est possible, et le nombre de volumes ne peut être dépassé.

Un autre mode de souscription existe : les personnes honorablement connues pourront recevoir immédiatement l'ouvrage complet en adressant à MM. Firmin Didot frères, fils et C^{ie}, la somme de 65 fr. en espèces ou en valeurs payables à présentation, et leurs deux billets à ordre de 65 fr. chacun, payables à six douze mois de date. — Tous les libraires de la France et de l'étranger peuvent offrir la même facilité de paiement.

On souscrit également, à Saumur, au bureau de notre journal et chez M. Gaultier, libraire.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,